

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Siège social : 9, Rue Hédi Noura – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2021 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Au 30/09/2021	Au 30/09/2020	Evolution sept 21-sept 20	Au 31/12/2020
1- Produits d'exploitation bancaire	156 776	147 804	437 827	471 497	-33 670	619 528
*Intérêts	109 990	110 862	304 501	356 900	-52 399	461 463
*Commissions en produits	23 023	16 450	60 615	48 566	12 049	69 056
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	23 763	20 492	72 711	66 031	6 680	89 009
2- Charges d'exploitation bancaire	79 810	85 543	231 435	276 277	-44 842	357 505
*Intérêts encourus	76 527	82 726	221 799	268 165	-46 366	346 623
*Commissions encourues	3 283	2 817	9 636	8 112	1 524	10 882
3- Produit Net Bancaire	76 966	62 261	206 392	195 220	11 172	262 023
4- Autres produits d'exploitation	36	2	101	91	10	120
5- Charges opératoires, dont:	50 887	43 744	146 705	138 183	8 522	182 516
*Frais de personnel	28 677	24 752	85 437	79 223	6 214	105 159
*Charges générales d'exploitation	17 911	15 206	49 458	47 765	1 693	62 375
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 392 145	1 224 967	167 178	1 315 915
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 392 145	1 224 967	167 178	1 315 915
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 385 377	5 120 226	265 151	5 121 128
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			5 942 411	5 647 208	295 203	5 970 282
*Dépôts à vue			2 063 434	1 834 769	228 665	2 055 851
*Dépôts d'épargne			1 407 392	1 260 778	146 614	1 314 818
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			559 053	265 838	293 215	484 024
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			539 082	554 585	-15 503	553 952

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 septembre 2021

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 septembre 2021.

Aux termes du **troisième trimestre 2021**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **5.385,4 MD** à **fin septembre 2021** contre **5.120,2 MD** au **30 septembre 2020** soit une augmentation de **265,2 MD**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **5.942,4 MD** au **30-09-2021** contre **5.647,2 MD** à **fin septembre 2020** soit une hausse de **295,2 MD** soit une hausse de **5,23 %**. Cette hausse s'explique en partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **2.063,4 MD** au **30/09/2021** contre **1.834,8 MD** à **fin septembre 2020** soit une progression de **12,46%**.
 2. Les dépôts d'épargne se sont établis à **1.407,4 MD** au **30/09/2021** contre **1.260,8 MD** au **30/09/2020**. Soit une hausse de **11,63 %**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont atteint **437,8 MD** au **30/09/2021** contre **471,5 MD** au **30/09/2020**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **231,4 MD** au **30 septembre 2021** contre **276,3 MD** au **30 septembre 2020**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **30-09-2021** s'est inscrit à **206,4 MD** contre **195,2 MD** pour la même période **2020**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **146,7 MD** à **fin septembre 2021** contre **138,2 MD** à **fin septembre 2020**.